



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 62
Commune de Lugarde

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 24-0860 du 09 avril 2024 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux.
- Vu la demande de l'entreprise Marquet.
- Vu l'avis favorable du service des transports de la Région AURA
- Vu l'avis favorable de la mairie de Lugarde
- Vu la demande pour avis à la mairie de Saint-Bonnet-de-Condat,

Considérant que pour permettre les travaux de grosses réparations de chaussées, et pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 62

Sur proposition du coordonnateur territorial de Mauriac.

ARRÊTÉ

Article 1 :

- Pendant la période du 7 mai au 14 mai 2024, la Route Départementale n°62 sera fermée à la circulation du PR 8+1730 au PR 11+890, entre Le Pont des Moines et Lugarde.

Article 2 :

- L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 36 et 16 via Saint-Bonnet-de-Condat.

Article 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Marquet en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD de Condat.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
- l'antenne de Riom ès Montagnes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- les mairies de Lugarde et Saint-Bonnet-de-Condat,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

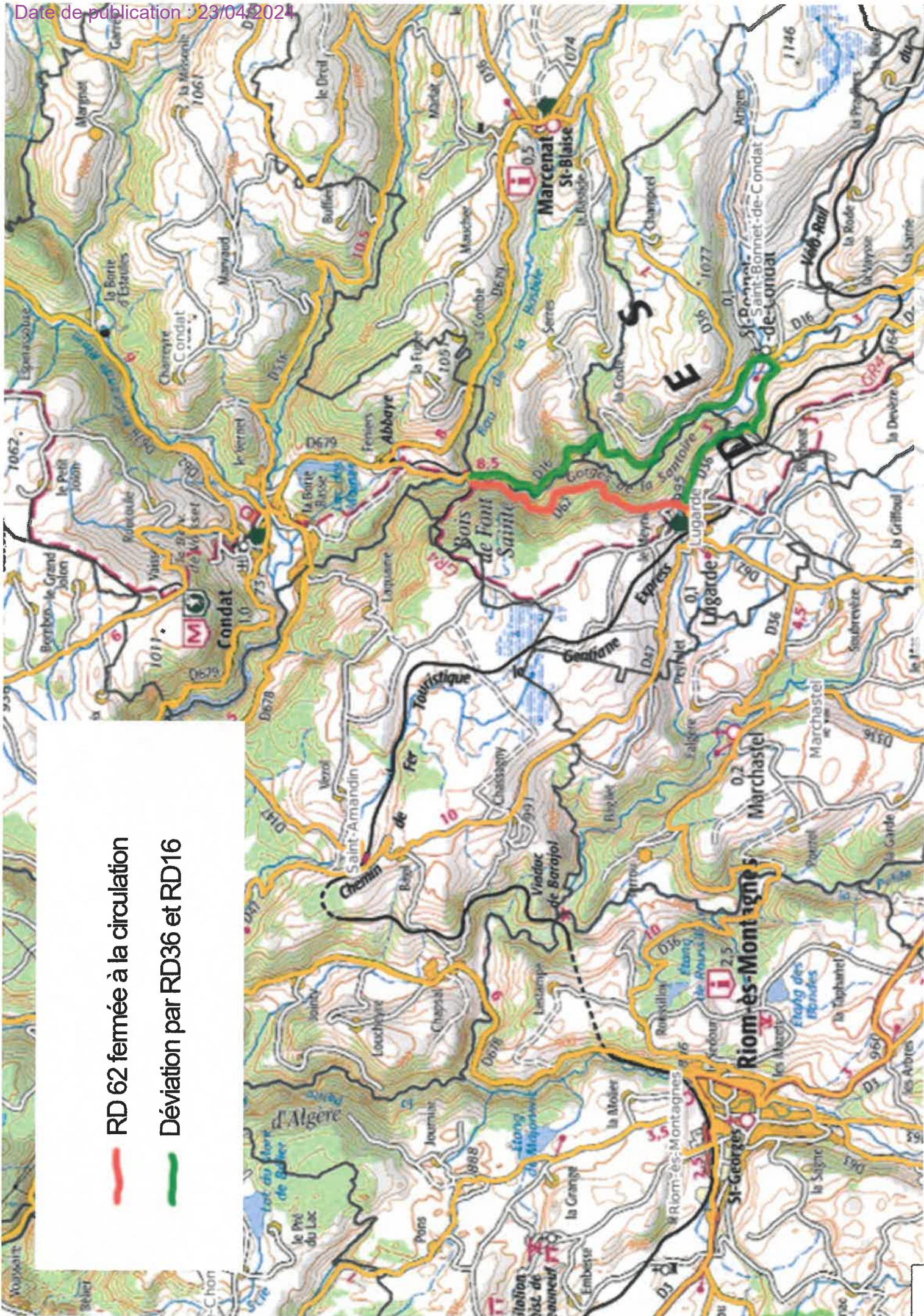
Aurillac le : **22 AVR. 2024**
Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE

RD 62 fermée à la circulation

Déviation par RD36 et RD16



Fabrice Bouscatier

De: Mairie LUGARDE
Envoyé: lundi 22 avril 2024 08:28
À: Fabrice Bouscatier
Objet: RE : Arrêté de déviation - fermeture RD62

Bonjour,

Madame le Maire confirme le projet d'arrêté que vous nous avez soumis.

Restant à votre entière disposition,

Sentiments dévoués,

Romane RACLOT
Secrétaire Générale de Mairie

04.71.78.40.15
mairie.lugarde@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
- Lundi de 8h00 à 12h30
- Mercredi de 8h00 à 12h30
- Vendredi de 8h00 à 13h00

Le : 17 avril 2024 à 17:07 (GMT +02:00)
De : "Fabrice Bouscatier" <FBouscatier@cantal.fr>
À : "Mairie LUGARDE" <mairie.lugarde@wanadoo.fr>, "Mairie SAINT BONNET DE CONDAT" <mairie.stbonnetdecondat@orange.fr>
Objet : Arrêté de déviation - fermeture RD62

Bonjour

Afin de réaliser les travaux de grosses réparations de chaussées pendant la période du 7 au 14 mai, la Route Départementale n°62 sera fermée à la circulation entre le Pont des Moines et Lugarde.

Je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir l'avis du Maire sur le projet d'arrêté joint, par retour de mail.

Cordialement

Fabrice Bouscatier

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: vendredi 19 avril 2024 09:27
À: Fabrice Bouscatier
Objet: TR: projet d'arrêté de déviation RD62 Lugarde
Pièces jointes: 20240417 Projet d'arrêté de déviation RD62 GRC Marquet.doc; 20240417 RD62 GRC Marquet Pontdesmoines.pdf

Bonjour,

Après vérification, pas de pb d'exploitation pour les Cars Région.

Merci encore et bonne journée,

François Delcausse

Assistant technique
Service antenne du Cantal
Direction adjointe territoire Auvergne
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires
Tél. : 04 73 31 85 02 - Mobile : 06 17 26 85 31



Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Antenne des transports du Cantal
28 avenue Gambetta
15015 AURILLAC CEDEX

Accueil physique :

 Un numéro unique pour organiser mon trajet **04 8000 7000**
laregionvoustransporte.fr

Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



De : MURATET Catherine <CATHERINE.MURATET@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé : mercredi 17 avril 2024 17:26
À : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : TR: projet d'arrêté de déviation RD62 Lugarde

Dominique Roques

De: Fabrice Bouscatier
Envoyé: lundi 22 avril 2024 14:11
À: Conseil Départemental Réglementation Routes
Cc: Cedric Muratet
Objet: Arrêté déviation RD62 Lugarde GRC Marquet
Pièces jointes: 20240417 RD62 GRC Marquet Pontdesmoines.pdf; 20240419 avis transport AURA.pdf; 20240422 avis Lugarde.pdf; communiqué de presse Dev RD62 GRC Marquet.doc; 20240417 Projet d'arrêté de déviation RD62 GRC Marquet.doc

Bonjour,
Ci-joint une projet d'arrêté de déviation
+ avis des maires
+ avis transport AURA
+ plan
+ communiqué

cchissac@marquet-tp.fr



Fabrice BOUSCATIER
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire